

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 10 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le dix juin à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 19 mai 2020, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Thierry NOZIERES, Fabienne LANGRAND, Catherine BIRONNEAU, Didier PICARD, Jean-Claude CAROUX, Antonio PINTO, Bernard HAMARD, Francine NEUVILLE, Joël HOORNAERT, Nelly CORDEAU, Nadège DEVERGNE, Patrick JEMETZ, Sylvie MENIGAULT, Annie TOULLIC, Grégory KISZKO, Natacha DROULERS, Emilie DERLAND, Tony PRESLES.

Absents excusés : Jean-Marie DUCHENE (pouvoir à Thierry Nozières), Bruno PHELIZOT (pouvoir à René Béguin), Virginie WILHELM (pouvoir à Catherine Bironneau).

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice **2019** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, concernant le budget principal de la commune de Corquilleroy, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice **2019** arrêté comme suit :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	1 059 225.23 €	2 062 132.08 €
<u>Recettes</u>	966 359.60 €	3 032 366.60 €
<u>Résultat</u>	-92 865.63 €	970 234.52 €

CONSTATE le montant des restes à réaliser de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

Dépenses : 14 400,00 € (extension réseau électricité-numérisation état civil)
Recettes : 34 000,00 € (subvention départementale)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

Le conseil municipal,

VOTE l'affectation du résultat de l'exercice 2019 :

- c/1068 de la section d'investissement : 73 265,63 €
- c/002 de la section de fonctionnement : 896 968,89 €

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2020-2021

Le conseil municipal,

Après avoir constaté le prix de revient de l'exercice comptable 2019 s'élevant à 7,97 euros le repas, soit un déficit de 4,57 euros à la charge de la collectivité, **VOTE** les tarifs de restauration scolaire pour l'année **2020-2021** : **3,50** euros et **4,50** euros pour les repas occasionnels

TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ANNEE 2020-2021

Le conseil municipal **VOTE** le tarif de garderie périscolaire pour l'année **2020-2021** :

- **2,20** euros

PAIEMENT EN LIGNE AU SERVICE PERISCOLAIRE (Cantine et Garderie)

Le conseil municipal **DECIDE** la mise en place du paiement en ligne des régies du service périscolaire de la commune de Corquilleroy (restauration scolaire et accueil périscolaire) à compter du 1^{er} septembre 2020.

TAUX DES TAXES LOCALES 2020

Le conseil municipal,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'exercice 2020 et d'appliquer le **coefficient de 1,000000**

VOTE les taux d'imposition qui seront appliqués pour l'exercice **2020** :

<u>TAXES</u>	<u>TAUX</u>	<u>BASES</u>	<u>PRODUIT</u>
Taxe d'Habitation (<i>pour mémoire</i>)	18.33	3 173 000	581 611
Taxe Foncier Bâti	31.80	2 007 000	638 226
Taxe Foncier Non Bâti	64.87	93 700	<u>60 783</u>
		Total	1 280 620

VENTE DE TERRAIN RUE PASTEUR – SECTION ZI N°250

Le conseil municipal,

ACCEPTE la vente du terrain communal situé rue Pasteur, cadastré section ZI n°250, pour un montant de 42 000 euros,

SUBVENTION DEPARTEMENTALE F.A.C. POUR SOIREE CABARET

Le conseil municipal **APPROUVE** le devis présenté par l'association « KS Arts Prod » de Sully-sur-Loire, pour la présentation du spectacle « Cabaret » le 17 octobre 2020 d'un montant de 1 250 euros, **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel (FAC) d'un montant de 937.50 euros correspondant à 75% de la dépense.

EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE RUE DES NOYERS

Le conseil municipal **ACCEPTE** la contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité rue des Noyers pour un montant de 5 270,45 €

SUBVENTIONS 2020 VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal **VOTE** les subventions à allouer aux associations de la commune pour l'exercice 2020 pour un montant de **6 330 € et 11 000 € au CCAS**.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

Le conseil municipal **VOTE** le budget communal de l'exercice **2020** s'équilibrant comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : **2 998 110,00 €** dont 436 716,85 € de transfert à la section d'investissement
- Recettes : **2 998 110,00 €** dont 896 968,89 € d'excédent 2019

Section d'Investissement :

- Dépenses **659 092,59 €** dont un report 2019 de 14 400,00 €
- Recettes **659 092,59 €** dont un report 2019 de 34 000,00 €

TRANSFERT DE POLICE SPECIALE A L'AME – REFUS

Le conseil municipal **ACCEPTE** la décision du maire de s'opposer au transfert de police spéciale de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME).